

Ronchamp, le 17 mai 2018



Pôle Développement

Affaire suivie par :
Agnès VEYSSIERE

Chargée de développement a.veyssiere@ccrc70.fr

Préfecture de la Haute-Saône

Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône
1 rue de la Préfecture
BP 20349
70000 VESOUL

Objet : Saisine de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - CDPENAF.

Monsieur le Préfet,

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont est compétente en matière de plan local d'urbanisme intercommunal – PLUi - depuis le 1^{er} janvier 2017. Par délibérations du conseil communautaire en date du 27 juin 2017, la Communauté de Communes a prescrit son PLUi et a validé l'achèvement de la procédure à Champagny.

La Commune de Champagny s'est lancée en 2010 dans l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme – PLU- considérant que son POS en vigueur ne correspondait plus aux besoins du territoire. Le projet de PLU a été arrêté deux fois (en 2013 et 2015), approuvé mais n'a pu aboutir. Le cadre réglementaire a également évolué, la Commune de Champagny est classée en zone de montagne depuis le 04 juillet 2016. Depuis le 27 mars 2017, la Commune est soumise au RNU, suite à la caducité du POS.

Au titre de l'article L 153-16 mais également au titre de l'article L 151-13, je sollicite aujourd'hui l'avis de la CDPENAF que je souhaiterais voir présenté par vos soins à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - CDPENAF afin de valider la compatibilité avec l'élaboration du PLU de la Commune de Champagny.

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples informations, vous pouvez joindre Madame Agnès VEYSSIERE, chargée de développement au 03 84 27 93 15 ou par mail à a.veyssiere@ccrc70.fr.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

*Champagny
Clairegoutte
Échavanne
Errevet
Frahier-et-Chatebier
Frédéric-Fontaine
Plancher-Bas
Plancher-les-Mines
Ronchamp*



Le Président
René GROSJEAN